

Compte-rendu du conseil municipal

du mardi 23 juin 2020 à 18h00

Présents : Michel AUDRAN, Magali ANDRE, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Florence LARROQUE, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Charles SPETH, Jean-Pierre THIRION.

Absents / pouvoirs : Antonio PEREZ qui donne pouvoir à Jacques CARTIAUX. Valérie INNOCENTI (pas de pouvoir)

Mairie : M^{me} Aurélie BILLARD, directrice des services.

Monsieur Michel AUDRAN, maire, ouvre la séance en remerciant les membres présents et présente les excuses d'Antonio PEREZ, appelé pour une mission d'urgence ; il indique que le quorum est atteint. Claude BOULIOU est désignée secrétaire de cette séance qui est publique.

Lecture du registre et rappel des délibérations votées lors du précédent conseil municipal du 27 mai 2020 qui s'était tenu à huis clos. Aucune observation ni question n'étant formulée, monsieur le maire demande aux conseillers présents de signer le registre.

Ordre du jour

1. INTERCOMMUNALITE - Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Provence Alpes Agglomération et approbation du rapport 2020

Monsieur le maire rappelle les compétences transférées à Provence Alpes Agglomération. La mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de l'agglomération.

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT le 29 mai 2020 et qui a été notifié à la Commune en date du 10 juin 2020. Le rapport a été adressé à tous les conseillers avant la séance.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à approuver ledit rapport, qui fixe à 277 430.50 € le montant de l'attribution de compensation de la Commune.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, chaque commune doit désigner un représentant à la CLECT. Monsieur le maire se propose pour être le représentant de la Commune.

Cette proposition, ainsi que le rapport 2020, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. FINANCES - Budget principal - Affectation en 2020 en investissement des résultats de fonctionnement 2019

Avant le vote du budget primitif 2020 et des différentes décisions budgétaires, un rappel est fait sur les résultats au 31 décembre 2019 du budget principal et du budget de l'eau et de l'assainissement.

Compte administratif de l'eau et de l'assainissement :

Compte tenu du transfert de compétences à Provence Alpes Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, monsieur le maire rappelle les termes de la délibération D03 du Conseil municipal du 24 février 2020. La totalité de l'excédent de la section d'exploitation au 31 décembre 2019 est transférée

à Provence Alpes Agglomération et une partie de l'excédent d'investissement également selon le tableau suivant :

Budget SEA 2019 Sections	Excédents constatés au 31.12.2019	Montants transférés à Provence Alpes Agglomération	Montants repris au budget principal 2020 de la Commune
Exploitation 002	80 538.88 €	80 538.88 €	/
Investissement 001	782 918.61 €	93 000.00 €	689 918.61 €

Compte administratif du budget principal :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 750 351 € au 31/12/2019
- La section d'investissement présente un excédent de 2 593 340 € au 31/12/2019

Monsieur le maire propose l'affectation des résultats 2019 de fonctionnement de la manière suivante :

- conserver en fonctionnement (compte 002) la somme de 550 351.00 €
- affecter en investissement (compte 1068) la somme de 200 000.00 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. FINANCES - Vote du budget primitif 2020 et des décisions budgétaires et fiscales (voir annexes)

- la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 627 889 €
- la section d'investissement s'élève à 4 883 047 €

Monsieur le maire apporte des précisions sur les dépenses et recettes correspondant aux différents chapitres budgétaires en fonctionnement. Concernant les opérations d'investissement, il détaille les différents projets prévus et les crédits associés. Les montants et les projets étant importants, ceux-ci seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

Il revient ensuite en détail sur les décisions proposées pour faire face aux conséquences économiques du Covid-19. Celles-ci visent à aider trois types d'administrés :

- Les habitants : la proposition est de réduire le taux de la part communale de l'impôt foncier bâti qui serait ramené à 15 % et le taux du foncier non bâti qui serait ramené à 34,52%. Cette mesure représente un manque de recette de 95 000 € environ pour la Commune.
- Pour les entreprises : contribution au fonds national de solidarité de l'Etat à hauteur de 5000 €, ce qui représente une participation d'environ 3.50 € par habitant (contre 2 € par habitant en moyenne pour les autres communes ayant abondé à ce fonds). Ces 5 000 € devront être amortis à compter de 2021. Monsieur le maire propose qu'ils soient amortis en une seule fois, soit 5 000 € d'amortissement à prévoir sur le budget 2021.
- Pour les commerces des Romarins : exonération des loyers pour les locaux appartenant à la commune, pendant une période de trois mois ; ceci concerne le salon de coiffure, le cabinet médical, ainsi que le bar « le 4 Tiers », qui en plus bénéficiera d'une exonération de sa licence 4. Cette décision représente une somme de 6 833.49 € pour les trois mois.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. FINANCES - Vote des crédits scolaires 2020

Sur une base de 115 enfants scolarisés à l'école d'Aiglun, les montants suivants sont proposés :

- Fournitures scolaires : 5 097 €
- Jouets éducatifs : 575 €
- Fournitures pour les enseignants du réseau d'aide : 230 €
- Sorties natation : 2 530 €
- Sorties scolaires : 2 300 €

Soit environ 93.32 € par élève, ce qui représente un total de 10 732 € pour l'exercice 2020.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire rappelle que le Conseil municipal d'Aiglun avait voté en sa séance du 16 décembre 2019 une subvention de 3 768 € pour une classe découverte qui devait se dérouler en juin 2020. Les crédits restent inscrits au budget primitif 2020.

De plus, 6 000 € ont été inscrits en investissement pour l'achat de mobilier scolaire.

Ce qui porte le total des crédits accordés au groupe scolaire à 20 500 € qui représente 178.26 € par élève.

5. FINANCES - Subventions de fonctionnement aux associations et au CCAS

Le maire rappelle les règles qui président à l'octroi d'une subvention par la Commune : dépôt d'une demande en bonne et due forme Les subventions ne sont versées que si le dossier est complet et comprend : un bilan d'activité de l'année précédente, un compte de résultat de l'association, un budget prévisionnel pour l'année en cours, la composition du bureau et un RIB et n° SIRET.

L'enveloppe allouée aux associations est de 40 000 €. La liste jointe en annexe précise les montants attribués par association.

Les dossiers reçus ultérieurement pourront faire l'objet d'une attribution de subvention à un conseil suivant (12 350 € de solde restant au compte 6574).

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. FINANCES - Subvention de fonctionnement de l'Union Sportive et Culturelle d'Aiglun (USCA)

Monsieur le maire, Michel AUDRAN, ainsi que Cécile REVAH et Philippe PERRODO quittent la salle, ne pouvant pas prendre part au vote en raison de liens directs et indirects avec l'association.

Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture, aux associations, au sport et à la jeunesse, présente l'activité de l'USCA, association qui regroupe des sections sportives et culturelles agissant sur la commune ; l'attribution d'une somme de 18 800 € est proposée au profit de cette association qui se répartit ainsi :

- 9 000 € pour l'animateur du foot, plus 6500 € de fonctionnement de la section, pour environ 150 adhérents, soit un total de 15 500 €

- le reste, soit 3 300 € répartis entre les autres sections ; une provision de 1 000 € est prévue pour l'ouverture d'une classe d'éveil à la musique à la prochaine rentrée scolaire.

*Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.
Les membres exclus regagnent la salle du Conseil.*

Claude BOULIOU informe le Conseil que le groupe de gospel qui compte une quarantaine de chanteurs donnera vraisemblablement un concert en novembre, et que le groupe de polyphonies corses, I Campagnoli, a déjà été retenu pour un concert le 5 décembre 2020 à la salle Raymond Moutet. La Commune pourra adhérer au parc de matériel du Département, pour bénéficier de sono, et d'éclairages. Philippe PERRODO envisage d'acheter une estrade amovible pour la salle.

7. FISCALITE - Proposition de représentants à la commission communale des impôts directs

Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de madame la directrice des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence en date du 02 juin 2020 concernant la désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, il propose une liste comportant six contribuables en nombre double, en tant que commissaires titulaires et six contribuables en nombre double en tant que commissaires suppléants. Le maire est président de droit de cette commission.

La direction des Finances Publiques retiendra ensuite six titulaires et six suppléants parmi les noms des contribuables transmis.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. APPEL D'OFFRES - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la délibération D07 du 27 mai 2020 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des suppléants de la commission communale d'appel d'offres. Celle-ci a lieu sur la même liste, à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Cette commission dont la composition a été précisée dans la délibération D07 du 27 mai 2020 est présidée par monsieur le maire.

Une liste unique a été déposée dans les conditions fixées préalablement :

- Membres titulaires

M. Jacques CARTIAUX

M. Philippe PERRODO

Mme Cécile REVAH

- Membres suppléants

M. Antonio PEREZ

M. Marc PONS

Mme Valérie INNOCENTI

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. RESEAUX - Electricité - Syndicat départemental d'Énergie 04 - Désignation des délégués de la Commune au collège de Digne-Barrême

Monsieur le maire indique qu'il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la Commune auprès du Collège de Digne-Barrême. Aiglun doit désigner 3 titulaires et 2 suppléants. Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de Digne-Barrême et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04. Monsieur le maire propose les délégués suivants :

- Titulaires : Michel AUDRAN, Jacques CARTIAUX, Philippe PERRODO
- Suppléants : Marc PONS, Jean-Pierre THIRION

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. ENVIRONNEMENT - Syndicat mixte Asse Bléone - Désignation des délégués de la Commune au comité syndical

Conformément aux statuts du Syndicat mixte Asse Bléone, monsieur le maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la Commune auprès du comité syndical. Monsieur le maire propose de désigner Philippe PERRODO en tant que délégué titulaire et Marc PONS en tant que suppléant.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. DEFENSE - Election du correspondant Défense de la Commune

Suite à la demande de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, monsieur le maire indique qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant Défense afin de représenter la Commune auprès des administrés pour toute question relative à la Défense et auprès des autorités civiles et militaires. Monsieur le maire propose de désigner Jean-Pierre THIRION.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Liste des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir de la part du Conseil municipal

• FINANCES - Engagements comptables

Les dépenses engagées pour la période du 28 mai 2020 au 23 juin 2020 s'élèvent à 15 579,32 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe.

Informations et questions diverses

- Bilan d'activité du fonds de solidarité logement
- Lettre du DASEN Frédéric GILARDOT à la députée Delphine BAGARRY
- Lettre de GRDF

- Période de réserve électorale du Préfet (second tour élections municipales)
- Demande de reconduction de l'autorisation d'utilisation de la salle Rochette pour le cours de Salsa donné par Mme ESMIOL.
- Lettre de félicitations de René Massette, président du Conseil Départemental, qui recevra le maire le 25 Juin.
- Les masques en tissu, lavables 20 fois à 60°, ont été reçus ; leur distribution pourrait se faire auprès des administrés qui en ont fait la demande vendredi 26 juin par les conseillers municipaux selon le même découpage géographique que lors de la première distribution. Ceux qui ne peuvent pas vendredi le feront lundi 29.

La Commune dispose désormais d'un stock de 8 500 masques.

Le maire informe le Conseil qu'un apéritif sera offert aux bénévoles qui ont fabriqué des masques pour les habitants ce mercredi à 18 h au 4 Tiers.


- Enfin, le maire informe le Conseil que Daniel JUGY, maire sortant, a été nommé par arrêté préfectoral maire honoraire en reconnaissance de ses 37 années de loyaux services au profit de la Commune d'Aiglun , dont 19 en qualité de maire.

Daniel JUGY, dans l'assistance, est chaleureusement applaudi par le nouveau Conseil municipal à qui il souhaite de poursuivre l'action dans le même esprit de dévouement aux habitants de la commune. Il remercie aussi chaleureusement Aurélie Billard, la directrice des services, pour sa compétence et sa disponibilité.

Séance levée à 20h15

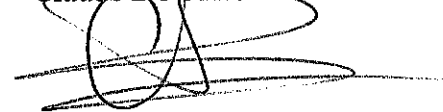
Vu le maire,

Michel AUDRAN



La secrétaire de séance

Claude BOULIOU



**BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2020**

Annexe CR 23/06/2020

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	
	<i>Opérations réelles</i>	
	011 - Charges à caractère général	450 000,00
	012 - Charges de personnel	610 000,00
	014 - Atténuation de produits	20 000,00
	65 - Charges de gestion courante	150 000,00
	67 - Charges exceptionnelles	95 000,00
	022 - Dépenses imprévues	80 000,00
	<i>Total opérations réelles</i>	<i>1 405 000,00</i>
	<i>Opérations d'ordre</i>	
	023 - Virement à section d'investissement	222 889,00
	<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>222 889,00</i>
	Total dépenses	1 627 889,00
	RECETTES	
	<i>Opérations réelles</i>	
	013 - Remboursements rémunération du personnel	17 000,00
	70 - Produits des services	70 000,00
73 - Impôts et taxes	719 971,00	
74 - Dotations et participations	143 029,00	
75 - Produits de gestion courante	15 000,00	
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	
<i>Total opérations réelles</i>	<i>967 000,00</i>	
<i>Opérations d'ordre</i>		
042 - Travaux en régie	30 000,00	
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>30 000,00</i>	
002 - Excédent au 31/12/2019 conservé en fonctionnement	550 351,00	
002 - Budget SEA - Excédent au 31/12/2019 intégré	80 538,00	
Total recettes	1 627 889,00	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	
	<i>Opérations réelles</i>	
	204 - Subv. Fonds solidarité entreprises	20 000,00
	1068 - Excédents SEA transférés à P2A	93 000,00
	20-21-23 - Matériel et travaux crédits reportés	1 161 000,00
	20-21-23 - Matériel et travaux nouveaux crédits	3 399 047,00
	020 - Dépenses imprévues	160 000,00
	<i>Total opérations réelles</i>	<i>4 833 047,00</i>
	<i>Opérations d'ordre</i>	
	040 - Travaux en régie	30 000,00
	041 - Opérations patrimoniales (intégration travaux maîtrise d'ouvrage déléguée)	20 000,00
	<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>50 000,00</i>
	Total dépenses	4 883 047,00
	RECETTES	
	<i>Opérations réelles</i>	
	10 - FCTVA	150 000,00
	10 - Taxes d'aménagement	2 000,00
	13 - Subventions crédits reportés	424 000,00
	13 - Subventions nouveaux crédits	460 900,00
	2762 - Créances TVA (SAUR)	27 000,00
<i>Total opérations réelles</i>	<i>1 063 900,00</i>	
<i>Opérations d'ordre</i>		
021 - Virement de section fonctionnement	222 889,00	
041 - Opérations patrimoniales (intégration travaux maîtrise d'ouvrage déléguée)	20 000,00	
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>242 889,00</i>	
10 - Affectation du résultat de fonctionnement du 31/12/2019	200 000,00	
001 - Intégration résultats SEA au 31/12/2019	782 918,00	
001 - Excédent reporté du 31/12/2019	2 593 340,00	
Total recettes	4 883 047,00	

OPÉRATIONS NON AFFECTÉES / OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

BUDGET PRIMITIF 2020

OPÉRATIONS	DÉPENSES			RECETTES		
	RESTES À RÉALISER	NOUVEAUX CRÉDITS	CRÉDITS GLOBAUX	RESTES À RÉALISER	NOUVEAUX CRÉDITS	CRÉDITS GLOBAUX
OPERATIONS NON AFFECTEES	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	3 188 229,00	3 188 229,00
REPRISE RESULTATS SEA (001)	/	93 000,00	93 000,00	/	/	782 918,00
CREANCES TVA DUES PAR LA SAUR	/	/	0,00	/	/	27 000,00
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	0,00	323 000,00	323 000,00	0,00	3 188 229,00	3 998 147,00
MATERIEL (50)	70 000,00	80 000,00	150 000,00	0,00	8 900,00	8 900,00
INFORMATIQUE (23)	5 000,00	65 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
ADAP (89)	137 000,00	163 000,00	300 000,00	165 000,00	70 000,00	235 000,00
BATIMENTS (60)	20 000,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
RÉHABILITATION MAIRIE (84)	50 000,00	650 000,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00
BÂTIMENT STM (83)	30 000,00	20 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
GROUPE SCOLAIRE (82)	167 000,00	133 000,00	300 000,00	259 000,00	143 000,00	402 000,00
POLE MULTIACTIVITES (24)	5 000,00	45 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
CAVEAUX (91)	10 000,00	20 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
CHAPELLE SAINT JEAN (26)	10 000,00	40 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
EGLISE VIEIL AIGLUN (30)	30 000,00	30 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
TERRAINS (40)	10 000,00	40 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
LOCAUX COMMERCIAUX (90)	200 000,00	458 047,00	658 047,00	0,00	0,00	0,00
ENTREE COMMUNE / AIRE DE LOISIRS (27)	5 000,00	145 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
ESPACES PUBLICS CENTRE VILLAGE (88)	0,00	780 000,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00
VOIES ET RESEAUX (70)	50 000,00	650 000,00	700 000,00	0,00	139 000,00	139 000,00
RIVIERES (25)	20 000,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
ZAE (80)	5 000,00	5 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
VIDEOPROTECTION (87)	132 000,00	0,00	132 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
BASSIN DEFENSE INCENDIE (85)	5 000,00	15 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
OUVRAGES D'ART (86)	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 161 000,00	3 399 047,00	4 560 047,00	424 000,00	460 900,00	884 900,00
TOTAUX CUMULES	1 161 000,00	3 722 047,00	4 883 047,00	424 000,00	3 649 129,00	4 883 047,00

Subventions de fonctionnement 2020

Conseil municipal du 23 juin 2020

Associations	Subventions communales versées en 2019	Subventions sollicitées en 2020	Propositions après examen des dossiers	Avis du conseil municipal
Maison familiale rurale de Ventavon « Montagne 05 »	Néant	Montant non précisé	report	report
Secours Populaire Français (04000)	Néant	Montant non précisé	100 €	100 €
Secours catholique - Caritas France	Néant	Montant non précisé	report	report
Association française des sclérosés en plaques (31700)	Néant	Montant non précisé	200 €	200 €
Solidarité Paysans Provence Alpes	Néant	Montant non précisé	report	report
AFM Téléthon	Néant	Montant non précisé	report	report
Bienvenue à la Ferme (04000)	300 €	400 €	400 €	400 €
Les Asses du Bio	300 € attribués mais non versés (PJ manquante)	Dossier non reçu	report	report
Amicale du personnel communal d'Aiglun	2 600 €	2 600 €	2 800 €	2 800 €
Association départementale des restaurants et des relais du cœur 04	300 €	Montant non précisé	600 €	600 €
Association des donateurs de sang bénévoles d'Aiglun-Mallemoisson	400 €	400 €	600 €	600 €
Association dignoise des combattants et victimes de guerre	100 €	100 €	100 €	100 €

Association locale ADMR Duyes-Bleone, 04510 Mirabeau	666.67 €	Montant non précisé	500 €	500 €
Association familiale la Populaire, 04000 Digne-les-Bains	1333.33 €	500 €	500 €	500 €
Bouchons d'Amour 04 04250 La-Motte-du-Caire	100 €	Dossier non reçu	report	report
Comité départemental de la prévention routière	300 €	300 €	300 €	300 €
Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone	50 €	50 €	50 €	50 €
Les Gais Lurons, mairie, 04510 Aiglun	600 €	600 €	600 €	600 €
Ligue contre le cancer, comité des Alpes de Haute-Provence	600 €	Montant non précisé	600 €	600 €
Croix Rouge Française, 04000 Digne	300 € attribués mais non versés (PJ manquante)	Montant non précisé	600 €	600 €
Les Amis du Vieil Aiglun, mairie, 04510 Aiglun	600 €	Dossier reçu	600 €	600 €
Pompiers humanitaires du groupe de secours catastrophe français	Néant	Montant non précisé	report	report
Amicale Sapeurs-Pompiers Digne	600 € attribués mais non versés (PJ manquante)	Dossier non reçu	report	report
Groupement départemental des lieutenants de l'ouvéterie 04	Néant	Montant non précisé	report	report
Association de musique Duyes-Bléone	Néant	Montant non précisé	300 €	300 €
Union sportive et culturelle d'Aiglun, 04510 Aiglun	18 800 € (dont 9000 € de subvention pour l'animateur football)	18 800 € (même répartition)	18 800 €	18 800 €
Enveloppe non attribuée			12 350 €	12 350 €
Montant total c/6574			40 000 €	40 000 €

Subvention au CCAS (budget 2020) : 4 945 €

Annexe décision n°15/2020 du conseil municipal du 23 juin 2020

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 28/05/2020 au 23/06/2020 :

Fournisseurs	Objet	Montants en € TTC	Date	Section
SUDERIANE	CREATION ADRESSE MAIL MAIRE	87.60 €	29/05/2020	FONCT
CARSO	CONTROLE EAU CHAUDE SANITAIRE POLE	525.60 €	05/06/2020	FONCT
ALPES DETERGENTS	PRODUITS DESINFECTANTS	269.21 €	05/06/2020	FONCT
REXEL	FOURN. REPARATION ECLAIRAGE POLE	176.46 €	05/06/2020	FONCT
TMI SARL	FOURNITURES POUR ENTRETIEN EQUIPEMENTS ESPACES VERTS	898.07 €	05/06/2020	FONCT
ABRAM ETS	OUTILLAGE STM	792.31 €	05/06/2020	INV
REXEL	PILES STOCK STM	218.90 €	05/06/2020	FONCT
SFAC	FOURN. ENTRETIEN VEHICULES COMMUNAUX	633.79 €	05/06/2020	FONCT
CEDEO	FOURN. REPARATION CHAUFFE-EAU MAIRIE	98.21 €	08/06/2020	FONCT
BUREAU VALLEE	ACHAT PAPIER	167.40 €	08/06/2020	FONCT
JARDIN FLORENCE	VASE MARIAGE FEVRE/JOAQUIN	40.00 €	09/06/2020	FONCT
BERGER LEVRAULT	CERTIFICAT SIGNATURE ELECTRONIQUE MAIRE	540.00 €	10/06/2020	FONCT
OYOPI	MISE A JOUR SITE INTERNET RGPD	450.00 €	10/06/2020	FONCT
PROVENCE AUTO	CONTROLE TECHNIQUE FORD CF-426-HP	79.00 €	12/06/2020	FONCT
CAP COULEURS	ENTRETIEN BATIMENTS + STOCK	736.78 €	12/06/2020	FONCT
SEDI	CARTES ELUS	61.80 €	12/06/2020	FONCT
FABREGUE	ECHARPES MAIRE + 2 ADJOINTS	221.76 €	12/06/2020	FONCT
GIRAUD PNEUS	REPARATION DISTRIBUTION FIAT SCUDO	538.58 €	12/06/2020	FONCT
SIGNAUX GIROD	ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION	1 324.67 €	12/06/2020	INV
ABRAM ETS	OUTILLAGE STM	2 551.43 €	12/06/2020	INV
ABRAM ETS	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 017.50 €	12/06/2020	FONCT
ARTS FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 18 JUIN	45.00 €	12/06/2020	FONCT
CAP CLIM	MAINTENANCE 2019 CIMATISEURS MAIRIE	700.00 €	12/06/2020	FONCT
ABRAM ETS	VETEMENTS DE TRAVAIL GROUPE SCOLAIRE	62.69 €	19/06/2020	FONCT
EIFPAGE COSEPI	BC31 DEMOLITION DALLE AIRE DE JEUX	66.00 €	19/06/2020	FONCT
ALPES SUD MATER	FOURN. ENTRETIEN VOIRIE ENTREE DE LA COMMUNE	94.14 €	19/06/2020	FONCT
SAMSE	FOURN. ETANCHEITE TERRASSE + BALCON SALLE ROCHETTE	825.09 €	19/06/2020	FONCT
ALUSTORE	REPARATION VOILETS ROULANTS MAIRIE	720.00 €	19/06/2020	FONCT
CAP COULEURS	FOURN. ENTRETIEN MURS POLE	146.11 €	22/06/2020	FONCT
SOLGREEN	DESHERBANT POUR ENTRETIEN ESPACES VERTS	149.04 €	22/06/2020	FONCT
ALPES SUD MATERIAUX	FOURNITURE ENTRETIEN VOIRIE	230.40 €	22/06/2020	FONCT
REXEL	FOURN. ELECTRIQUES REPARATION ECOLE	111.78 €	22/06/2020	FONCT
	Montant Total	15 579.32 €		

Le maire, Michel AUDRAN

